



SAISON 2023



Toutes vos commandes de licences devront être accompagnées d'un bordereau de commande daté, signé et tamponné.



Pour une nouvelle licence *Pièces à fournir obligatoirement :*

- 1 formulaire FFPJP de prise de licence
- 1 justificatif d'identité
- 1 photo d'identité récente
- 1 certificat médical (de moins de 1 an) (sauf pour les mineurs, voir ci-dessous)

Pour un renouvellement de licence *Pièces à fournir obligatoirement :*

- 1 formulaire FFPJP de prise de licence
- 1 questionnaire de santé pour licencié(e) majeur ou mineur

Un certificat médical reste valable 3 saisons consécutives.

En cas de réponse positive au questionnaire de santé, il est impératif de produire un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Certificat médical pour les mineurs

Le certificat médical pour les mineurs n'est plus obligatoire. Un questionnaire de santé FFPJP est à renseigner par le mineur et son représentant légal. En cas de réponse positive au questionnaire de santé, il est impératif de produire un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Formulaire FFPJP de prise de licence

ATTENTION à l'encart « **ENCADRANT** et/ou **DIRIGEANT** », il doit être obligatoirement renseigné par les initiateurs, éducateurs, dirigeant : président, secrétaire général, trésorier général du club (voir la note sur les contrôles d'honorabilité).

1^{ère} commande de licences
Règlement de la fiche financière (reliquats 2021 + affiliation comité).



Paiements



Par relevé de licences et fiche financière envoyés par mail

Mode de règlement à privilégier :

☞ Le virement

IBAN : FR76 1690 6010 2203 8136 3114 138

Ne pas oublier d'ajouter le nom de votre club au libellé du virement.

☞ Ou par chèque

Pour les joueurs(ses) participant **aux championnats**

Pensez à faire valider les licences
15 jours avant la date butoir d'inscription.

Comité Départemental du Gers de Pétanque et de Jeu Provençal

1 place Marceau 32000 AUCH

☎ 09.60.17.78.12 – ✉ cd32@petanque.fr

Jours et Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi, mercredi et jeudi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Récupération des licences au **Comité**

Soit par un membre du bureau du club.
Soit par la Poste par lettre suivie, frais postaux facturés sur la fiche financière.